



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20250602-BUR-AG-25-082-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2025  
Date de réception préfecture : 18/06/2025

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 2 Juin 2025*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Avenant n° 1 - Lot 3 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cosec de A Rinella**

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI

**ABSENTS :**

Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**Objet : Avenant n° 1 - Lot 3 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cosec de A Rinella**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24003DTIST - Lot n°3 Menuiseries extérieures et intérieures, a été notifié le 09/07/2024 à l'entreprise SARL LES NOUVEAUX MENUISIERS, sise 20620 Biguglia (SIRET : 418 693 669 00032), pour un montant initial de 99 467.29 € HT. ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-16°, R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 6 216.38 € HT correspondant à une augmentation de 6.25% par rapport au montant du marché initial :

- *Fourniture et pose de panneaux ferrés en medium hydrofuge : 2 870 € HT*
- *Fourniture et pose d'un bloc porte coupe-feu 1/2 H avec oculus localisation Rotonde (H2130mm x l1500mm) : 1 822.73 € HT*
- *Fourniture et pose en rénovation d'un bloc porte coupe-feu (salle Dojo) – H2015mm x l1385mm : 1 523.65 € HT*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (À l'unanimité)**

L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°24003DTIST - Lot 3 relatif aux travaux pour la rénovation du Cosec de A Rinella ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

Objet : Avenant n° 1 - Lot 3 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cossec de A Rinella

DIT

- Que l'avenant n°1 au marché n°24003DTIST – Lot 3 entraîne une plus-value totale de 6 216.38 € HT correspondant à une augmentation de 6.25% par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 105 683.67 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3030 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO